

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12421**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Licence : Licence Arts, Lettres, Langues mention Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales - spécialité Anglais

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION                                                | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| Ministère chargé de l'enseignement supérieur,<br>Université Paul Valéry - Montpellier 3 | Recteur de l'académie, Président de<br>l'université de Montpellier III |

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1967)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

136 Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme peut exercer les fonctions suivantes, dans les domaines de l'enseignement, mais aussi au sein de l'entreprise ou des collectivités territoriales, à un niveau de responsabilité élevé :

- il établit des notes de synthèse sur des questions variées, à partir de documents de nature et de type divers,
- il conçoit et produit des textes de qualité en français et en langue étrangère, sous forme de rédaction ou de traduction, et en assure la diffusion,
- il conçoit les stratégies permettant la mise en œuvre de transferts culturels selon des savoirs et savoir faire liés aux disciplines visées.

Les situations ou contextes professionnels les plus caractéristiques concernent l'enseignement, la traduction, mais aussi la politique culturelle.

Aptitude à rédiger et à exposer oralement, en langue anglaise et en français, une problématique originale.

Capacité de synthèse personnelle à partir d'un corpus varié dans un domaine défini (notamment comparatiste, ou bien exclusivement lié à la culture des pays anglophones).

Capacité à opérer des mises en relation entre des supports de nature et de genre différent, en français et en anglais, afin d'en présenter une synthèse ou une analyse critique.

D'autres compétences auront été acquises, qui ne suffiraient pas à elles seules à justifier une inscription en Master, mais qui permettent une réorientation : capacité à mener une recherche électronique, à synthétiser un document scientifique en le faisant passer d'une langue source à une langue cible, être à même de mobiliser des compétences de rédacteur, au plus haut niveau, en langues française et anglaise, capacité de se repérer dans un univers professionnel spécifique (enseignement, entreprise) et à traiter des problèmes spécifiques à cet environnement.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activité :

Langues et cultures anglophones (traduction).

Culture (édition notamment).

Métiers de la fonction publique (territoriale, d'Etat et internationale) requérant des compétences en langue anglaise et une solide connaissance des cultures des pays anglophones (Communauté Européenne et hors Communauté Européenne).

Enseignement et recherche après poursuite d'études en Master et en Doctorat.

Types d'emplois :

Formateur (formation initiale ou continue),

Animateur culturel,

Rédacteur (presse, culture, patrimoine, etc.),

Traducteur littéraire, traducteur réviseur,

Professeur des écoles et des lycées (après master et concours).

### Codes des fiches ROME les plus proches :

E1106 : Journalisme et information média

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Les semestres 1 et 2 sont composés d'un tronc commun à la mention, d'une ouverture disciplinaire (informatique, langues, culture générale, PPP), et d'un socle disciplinaire. La charge disciplinaire s'accroît en 2e et 3e années, au moment-même où sont offertes des possibilités accrues de préprofessionnalisation. L'ouverture disciplinaire est également présente à ces niveaux de la formation (langues, informatique notamment).

La formation s'organise en 6 semestres. La compensation est organisée par semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues, pondérées par les coefficients. A l'intérieur de chaque semestre, il y a compensation entre toutes les UE, et à l'intérieur des UE, compensation entre ECUE, conformément aux demandes d'habilitation. La capitalisation s'applique à toutes les notes d'UE et d'ECUE égales ou supérieures à 10. Au terme de l'année universitaire, la compensation s'effectue entre semestres.

Chaque enseignement fait l'objet d'un contrôle continu à l'écrit et/ou à l'oral selon les matières enseignées. Chaque unité d'enseignement est notée de 0 à 20, 10 étant la note suffisante pour valider un enseignement ; Les UE constitutives de chaque semestre

totalisent 30 ECTS. Chaque crédit à un équivalent proportionnel en coefficient. Les enseignements sont compensables à l'intérieur d'un semestre et à l'intérieur d'une année. Par semestre, la compensation est organisée sur la base de la moyenne générale des notes obtenues, pondérées par les coefficients (art 28 de l'arrêté du 23 avril 2002). A l'intérieur de chaque semestre, il y a compensation entre UE et à l'intérieur des UE compensation entre les éléments constitutifs d'UE (ECUE). Par année universitaire, il y a compensation annuelle entre la note du semestre 1 et la note du semestre 2. Le semestre obtenu par compensation interne confère la totalité des crédits européens prévus pour le semestre. Un diplôme obtenu par compensation confère la totalité des crédits européens prévus pour le diplôme.

**Validité des composantes acquises : illimitée**

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION                      | OU | NON | COMPOSITION DES JURYS                           |
|------------------------------------------------------------------|----|-----|-------------------------------------------------|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X  |     | 90 % enseignants-chercheurs<br>10% enseignants. |
| En contrat d'apprentissage                                       |    | X   |                                                 |
| Après un parcours de formation continue                          | X  |     | Idem                                            |
| En contrat de professionnalisation                               |    | X   |                                                 |
| Par candidature individuelle                                     | X  |     | Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP. |
| Par expérience dispositif VAE                                    | X  |     | Enseignants-chercheurs et professionnels        |

|                                   | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie  |     | X   |
| Accessible en Polynésie Française |     | X   |

| LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS                                                                                                                                                                                       | ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| Certifications reconnues en équivalence :<br>Prise en compte de certifications émanant d'autres universités françaises par validation partielle.<br>Autres certifications :<br>Accords ERAMUS et bilatéraux hors Europe. |                                     |

#### Base légale

##### Référence du décret général :

Arrêté du 23 avril 2002 publié au JO du 30/04/2002.

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 avril 2002 publié au JO du 30/04/2002.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

Arrêté du 7 juin 2011 relatif aux habilitations de l'université Montpellier 3 à délivrer des diplômes nationaux.

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

<http://www.univ-montp3.fr/>

<http://www.poluniv-mpl.fr>

[http://www.ac-montpellier.fr/Academie/Academie\\_Stats.htm](http://www.ac-montpellier.fr/Academie/Academie_Stats.htm)

##### Autres sources d'information :

[Université Paul Valéry](#)

[Département d'études anglophones](#)

##### Lieu(x) de certification :

Université Paul Valéry-Montpellier 3

Route de Mende 34199 Montpellier cedex 5.

Téléphone : 04 67 14 20 00 Fax : 04 67 14 20 52

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

MONTPELLIER

##### Historique de la certification :

Arrêté du 22 juillet 2008.